



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} octobre 2008
Français
Original : anglais

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Recueil des décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2008

<i>Décision</i>	<i>Page</i>
Première session ordinaire, 29 janvier-1^{er} février 2008	
2008/1 Stratégie de l'UNICEF pour la protection de l'enfance	3
2008/2 Budget d'appui biennal pour l'exercice 2008-2009	3
2008/3 Collecte de fonds et partenariats privés : plan de travail et projet de budget pour 2008 concernant la collecte de fonds privés	4
2008/4 Politique de l'UNICEF en matière d'évaluation	5
2008/5 Recommandation concernant l'affectation aux programmes de pays approuvés de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires	6
2008/6 Recommandation relative au relèvement du plafond des autres ressources affectées à des programmes de pays approuvés	7
2008/7 Programmes multinationaux	9
Session annuelle, 3-5 juin 2008	
2008/8 Projets de descriptif de programme de pays	10
2008/9 Recommandation relative au relèvement du plafond des autres ressources affectées à des programmes de pays approuvés	11
2008/10 Évaluation de la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes à l'UNICEF : mesures de suivi prévues	13
2008/11 Rapport annuel de la Directrice générale	13
2008/12 Stratégie de l'UNICEF pour la protection de l'enfance à l'appui du plan stratégique à moyen terme	14

Deuxième session ordinaire, 15-18 septembre 2008

2008/13	Projet de programme de travail pour les sessions de 2009 du Conseil d'administration	15
2008/14	Examen à mi-parcours de l'exécution du plan stratégique à moyen terme 2006-2009	15
2008/15	Rapport sur l'application du « système révisé d'allocation des ressources ordinaires aux programmes » approuvé par le Conseil d'administration en 1997	16
2008/16	Projets de descriptif de programme de pays	17
2008/17	Projets de descriptif de programme de pays de l'UNICEF	18
2008/18	Recommandation concernant l'approbation de l'allocation de fonds additionnels, au titre des ressources ordinaires, à des programmes de pays approuvés	18
2008/19	Centre de recherche Innocenti : rapport intérimaire sur le programme de travail pour 2006-2008 et proposition d'une prolongation d'un an	20
2008/20	Plan stratégique à moyen terme : estimation financière pour la période 2008-2011	21
2008/21	Application, aux fins de la protection du personnel et des locaux de l'UNICEF, des mesures de sécurité supplémentaires prescrites par l'ONU	21
2008/22	Rapport sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations à l'UNICEF	22
2008/23	Vérification interne des comptes à l'UNICEF	23

Première session ordinaire

2008/1

Stratégie de l'UNICEF pour la protection de l'enfance

Le Conseil d'administration,

1. *Salue* l'action cruciale de l'UNICEF dans le domaine de la protection de l'enfance et prend note du projet de « Stratégie de l'UNICEF pour la protection de l'enfance » (E/ICEF/2008/5);

2. *Convient* de la nécessité de poursuivre les consultations et de tenir compte des vues des États Membres en vue d'apporter la dernière main au projet de stratégie et de lui permettre de l'examiner au plus tard à sa deuxième session ordinaire de 2008.

*Première session ordinaire
1^{er} février 2008*

2008/2

Budget d'appui biennal pour l'exercice 2008-2009

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des fonctions, résultats de gestion, indicateurs et ressources nécessaires indiqués dans le budget d'appui biennal figurant dans le document E/ICEF/2008/AB/L.1;

2. *Approuve* un crédit d'un montant brut de 912,8 millions de dollars couvrant la totalité du budget d'appui biennal pour 2008-2009 et note que les recettes prévues, d'un montant de 223 millions de dollars, viendront en déduction du montant brut du crédit ouvert, le montant estimatif net du crédit à ouvrir s'élevant ainsi à 689,8 millions de dollars;

3. *Décide* que le crédit ouvert sera utilisé pour obtenir les résultats énoncés au regard des fonctions présentées dans le document E/ICEF/2008/AB/L.1;

4. *Demande* à l'UNICEF de faire preuve de la plus grande retenue dans l'application de sa proposition de reclassement de postes et de donner des justifications probantes conformes aux normes de la Commission de la fonction publique internationale;

5. *Prie* la Directrice générale de joindre en annexe aux prochains projets de budget qu'elle présentera des prévisions budgétaires par catégorie de dépenses pour les principaux objets de dépenses et des renseignements sur les économies réalisées par rapport aux objectifs et aux indicateurs établis et de rendre compte, dans le rapport financier annuel, des prévisions de dépenses et des objectifs en matière d'efficacité;

6. *Note* la diminution progressive du budget d'appui biennal par rapport aux ressources, et encourage l'UNICEF à continuer de surveiller les frais de gestion afin d'accroître la part des crédits alloués aux programmes et à poursuivre ses efforts pour prêter une plus grande efficacité à ses activités;

7. *Prie* la Directrice générale, compte tenu des vues des États Membres et en étroite coopération avec les autres fonds et programmes des Nations Unies, de

continuer à harmoniser et à améliorer les méthodes de budgétisation axée sur les résultats, et demande à être informé, à sa deuxième session ordinaire de 2008, des mesures prises et des résultats obtenus pour ce qui est des questions relatives au budget, notamment celles touchant les indicateurs, les objectifs et la classification des coûts dans les budgets axés sur les résultats;

8. *Réaffirme* sa décision 2006/7 sur le principe de recouvrement de l'UNICEF et prie la Directrice générale de prendre toutes les mesures voulues pour veiller à ce que les ressources ordinaires ne servent pas à subventionner des projets financés au moyen d'autres ressources;

9. *Autorise* l'ouverture d'un crédit d'un montant de 26,2 millions de dollars au titre des ressources ordinaires afin de financer la participation aux dépenses communes de sécurité de l'ONU;

10. *Prie* la Directrice générale de lui présenter le budget d'appui biennal pour l'exercice 2010-2011 à sa deuxième session ordinaire de 2009 pour approbation.

*Première session ordinaire
1^{er} février 2008*

2008/3

Collecte de fonds et partenariats privés : plan de travail et projet de budget pour 2008 concernant la collecte de fonds privés

Le Conseil d'administration

1. *Approuve*, pour l'exercice budgétaire allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, un budget de dépenses d'un montant de 124,3 millions de dollars, réparti comme suit (voir aussi la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2008/AB/L.3) :

	<i>Millions de dollars É.-U.</i>
Commissions versées aux bureaux extérieurs	1,7
Coût de revient des produits livrés	33,4
Collecte de fonds privés, relations avec les comités nationaux et communication . .	42,2
Dépenses d'appui	25,6
Fonds d'investissement	21,4
Montant consolidé des dépenses	124,3

2. *Autorise* l'UNICEF :

À engager des dépenses à concurrence des totaux indiqués dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2008/AB/L.3, à porter les dépenses au niveau des montants indiqués dans la colonne III de ce tableau s'il apparaît que le produit net des collectes de fonds et des ventes de cartes et autres articles atteint les niveaux indiqués dans cette colonne; inversement, à ramener les dépenses, dans la mesure nécessaire, en deçà du montant indiqué dans la colonne II si le produit net diminue;

À effectuer des virements entre les diverses rubriques visées au paragraphe 1 ci-dessus, à concurrence de 10 % des montants approuvés;

À engager, entre les sessions du Conseil d'administration, les dépenses qui pourraient être nécessaires pour appliquer le plan de travail approuvé pour 2008, à concurrence du montant imputable aux fluctuations monétaires.

A. Prévisions de recettes pour la campagne 2008

Le Conseil d'administration

Note que, pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, le produit net prévu du programme « Collecte de fonds et partenariats privés » s'élève à 519,6 millions de dollars au titre des ressources ordinaires, ainsi que l'indique la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2008/AB/L.3.

B. Politique générale

Le Conseil d'administration

1. *Proroge* les fonds d'investissement, avec une dotation de 21,4 millions de dollars pour 2008;

2. *Autorise* l'UNICEF à engager, pendant l'exercice 2008, des dépenses liées au coût de revient des marchandises livrées (production/achat de matières premières, cartes et autres produits) en prévision de l'exercice 2009, à concurrence de 34,1 millions de dollars, comme indiqué dans le plan à moyen terme du programme « Collecte de fonds et partenariats privés » (voir tableau 6 du document E/ICEF/2008/AB/L.3);

3. *Approuve* une allocation de crédit par anticipation d'un mois, pour janvier 2009, d'un montant de 11 millions de dollars, qui sera intégrée dans le projet de budget annuel du programme « Collecte de fonds et partenariats privés » pour 2009.

C. Plan à moyen terme

Le Conseil d'administration

Approuve le plan à moyen terme de collecte de fonds du programme « Collecte de fonds et partenariats privés » présenté dans le tableau 6 du document E/ICEF/2008/AB/L.3.

*Première session ordinaire
1^{er} février 2008*

2008/4

Politique de l'UNICEF en matière d'évaluation

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* la politique en matière d'évaluation exposée dans le document E/ICEF/2008/4 en tant qu'étape importante sur la voie de la création d'un cadre institutionnel commun permettant d'améliorer encore la responsabilisation, la transparence et l'efficacité des programmes;

2. *Engage* l'UNICEF à continuer d'évaluer ses activités au niveau des pays, en étroite concertation avec les autorités nationales, et à aider ces dernières à renforcer leurs capacités d'évaluation;

3. *Approuve* la politique d'évaluation de l'UNICEF présentée dans le document E/ICEF/2008/4 et *note* que la fonction d'évaluation a pour but d'évaluer l'efficacité, l'utilité et les résultats des activités du Fonds;

4. *Décide* qu'il supervisera la fonction d'évaluation;

5. *Prie* le Bureau de l'évaluation de :

a) Lui présenter un plan de travail biennal à titre d'information, étant entendu que des corrélations claires doivent être établies entre son programme de travail et les cadres stratégiques de l'UNICEF;

b) Lui rendre compte chaque année de ses activités d'évaluation et des conclusions et recommandations qui en sont issues;

6. *Prie* la Directrice générale de :

a) Préserver l'intégrité et l'indépendance de la fonction d'évaluation;

b) Veiller à ce que la procédure de nomination du Directeur du Bureau de l'évaluation soit entièrement transparente;

c) Doter la fonction d'évaluation de ressources suffisantes aux échelons mondial, régional et national;

d) Veiller à ce que l'administration formule des réponses à tous les rapports d'évaluation et en assure la diffusion;

e) Veiller à ce que les conclusions et recommandations issues des évaluations soient systématiquement incorporées dans tous les documents d'orientation et documents stratégiques, notamment les descriptifs de programme de pays;

7. *Prie* la Directrice générale de lui présenter un examen de la politique d'évaluation contenue dans le document E/ICEF/2008/4 à sa deuxième session ordinaire de 2009.

*Première session ordinaire
1^{er} février 2008*

2008/5

Recommandation concernant l'affectation aux programmes de pays approuvés de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires

Le Conseil d'administration

Approuve pour 2008 un montant total de 42,7 millions de dollars au titre des ressources ordinaires pour financer les programmes approuvés de 14 pays, comme il ressort du tableau qui figure dans le document E/ICEF/2008/P/L.2, dont les niveaux de planification, calculés sur la base du système révisé de répartition et des estimations des niveaux globaux des ressources ordinaires prévues au titre des programmes de pays, sont supérieurs au solde des fonds approuvés pour ces pays.

Fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires (RO) 2008

(En dollars des États-Unis)

<i>Région/pays</i>	<i>Document E/ICEF/</i>	<i>Durée du programme approuvé</i>	<i>Niveau de planification 2008 (A)</i>	<i>Solde RO 2008 (B)</i>	<i>Fonds supplémentaires (RO) à approuver (A - B)</i>
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale					
Bénin	2003/P/L. 5/Rev.1	2004-2008	5 135 000	4 234 000	901 000
Congo	2003/P/L. 6/Rev.1	2004-2008	1 252 000	1 183 000	69 001
Côte d'Ivoire	2007/P/L.10	2008	6 920 000	4 903 000	2 017 000
Niger	2007/P/L.11	2008	18 816 000	14 354 000	4 462 000
Nigéria	2007/P/L.12	2008	42 489 000	29 303 000	13 186 000
Tchad	2005/P/L.32/Rev.1	2006-2010	9 587 000	7 007 799	2 579 202
Afrique de l'Est et Afrique australe					
Burundi	2007/P/L.4/Rev.1	2008	8 675 000	6 973 000	1 702 000
Kenya	2003/P/L.2/Rev.1	2004-2008	9 171 000	6 324 999	2 846 001
Mozambique	2006/P/L.4/Rev.1	2007-2009	13 341 000	11 413 000	1 928 000
Ouganda	2005/P/L.2/Rev.1	2006-2010	18 965 000	16 498 348	2 466 653
Moyen-Orient et Afrique du Nord					
Soudan	2007/P/L.27	2008	8 452 000	7 649 000	803 000
Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants					
Ouzbékistan	2004/P/L.20/Rev.1	2005-2009	2 990 000	2 600 000	390 001
Asie du Sud					
Afghanistan	2005/P/L.36/Rev.1	2006-2008	33 521 000	26 257 000	7 264 001
Pakistan	2003/P/L.12/Rev.1	2004-2008	15 935 000	13 857 000	2 078 001
Total					42 691 860

*Première session ordinaire
1^{er} février 2008*

2008/6**Recommandation relative au relèvement du plafond des autres ressources affectées à des programmes de pays approuvés***Le Conseil d'administration*

Approuve une augmentation totale de 246,1 millions de dollars du plafond des autres ressources affectées aux programmes approuvés des 13 pays répertoriés dans le document E/ICEF/2008/P/L.3 pour la durée des programmes restant à courir, sous réserve que des contributions au titre des autres ressources soient disponibles.

Relèvement du plafond des autres ressources pour les programmes de pays approuvés

(En dollars des États-Unis)

<i>Région/pays</i>	<i>Document E/ICEF/</i>	<i>Durée du programme approuvé</i>	<i>Plafond approuvé pour les autres ressources (A)</i>	<i>Montant supplémentaire proposé (B)</i>	<i>Montant total du plafond des autres ressources (A + B)</i>
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale					
Congo	2003/P/L.6/Rev.1	2004-2008	12 000 000	8 000 000	20 000 000
Mauritanie	2002/P/L.7/Add.1	2003-2008	15 000 000	3 000 000	18 000 000
République centrafricaine	2006/P/L.39/Rev.1	2007-2011	15 000 000	15 000 000	30 000 000
Total partiel				26 000 000	
Afrique de l'Est et Afrique australe					
Angola	2003/P/L.1/Rev.1	2005-2008	95 000 000	45 000 000	140 000 000
Mozambique	2006/P/L.4/Rev.1	2007-2009	66 000 000	20 000 000	86 000 000
Ouganda	2005/P/L.2/Rev.1	2006-2010	40 000 000	10 000 000	50 000 000
Total partiel				75 000 000	
Moyen-Orient et Afrique du Nord					
Iran (République islamique d')	2004/P/L.21/Rev.1	2005-2009	6 500 000	2 500 000	9 000 000
Total partiel				2 500 000	
Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants					
Kirghizistan	2004/P/L.14/Rev.1	2005-2010	3 000 000	3 000 000	6 000 000
Total partiel				3 000 000	
Amériques et Caraïbes					
Argentine	2004/P/L.6/Rev.1	2005-2009	12 700 000	3 300 000	16 000 000
Équateur	2003/P/L.9/Rev.1	2004-2008	10 000 000	3 000 000	13 000 000
Uruguay	2004/P/L.6/Rev.1	2005-2009	2 800 000	1 300 000	4 100 000
Total partiel				7 600 000	
Asie du Sud					
Afghanistan	2005/P/L.36/Rev.1	2006-2008	126 000 000	42 000 000	168 000 000
Pakistan	2003/P/L.12/Rev.1	2004-2008	65 000 000	90 000 000	155 000 000
Total partiel				132 000 000	
Total				246 100 000	

Première session ordinaire
1^{er} février 2008

2008/7

Programmes multinationaux**Décision 1****Projet de budget des programmes financés à partir des ressources ordinaires pour l'exercice biennal 2008-2009***Le Conseil d'administration**Décide :*

a) D'approuver pour l'exercice biennal 2008-2009 un budget-programme d'un montant de 28 750 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires (autres que le Fonds pour les programmes d'urgence). Ce montant sera réparti comme suit, comme indiqué dans le document E/ICEF/2008/P/L.1 et Corr.1 :

	<i>Milliers de dollars É.-U.</i>
Siège	
Division des ressources humaines	—
Division de la communication	5 700
Politiques et pratiques	3 650
Bureau des programmes d'urgence	1 050
Bureau de l'évaluation	1 900
Collecte de fonds et partenariats privés (Genève et New York)	600
Alliances avec le public et mobilisation de ressources (New York, Bruxelles, Tokyo)	100
Bureau du Directeur général	600
Division des programmes	4 100
Bureau de la recherche	1 200
Division des approvisionnements	1 000
Total partiel	19 900
Bureaux régionaux	
Afrique de l'Est et Afrique australe	1 500
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	1 500
Amériques et Caraïbes	950
Asie de l'Est et Pacifique	1 500
Asie du Sud	950
Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants	1 500
Moyen-Orient et Afrique du Nord	950
Total partiel	8 850
Total	28 750

b) D'autoriser l'UNICEF à gérer le plus efficacement possible les crédits ouverts au titre de chacun des fonds. L'UNICEF pourra, sans autre autorisation du Conseil d'administration, approuver, s'il y a lieu, le virement de crédits entre les

fonds, jusqu'à concurrence d'un montant ne dépassant pas 10 % du budget approuvé pour le fonds bénéficiaire.

Décision 2

Prévisions budgétaires pour les activités financées par d'autres ressources pour l'exercice biennal 2008-2009

1. Il est recommandé que le Conseil d'administration adopte le projet de décision ci-après concernant les prévisions budgétaires pour les activités financées par d'autres ressources pour l'exercice biennal 2008-2009 au titre des activités du siège, des bureaux régionaux et des programmes multinationaux :

Le Conseil d'administration

Décide :

a) D'approuver un plafond de 456 826 000 dollars pour le budget-programme à financer au moyen des autres ressources pour l'exercice biennal 2008-2009, sous réserve de la disponibilité de contributions à des fins particulières. Ce montant sera réparti comme suit :

	<i>Milliers de dollars É.-U.</i>
Siège	134 200
Bureaux régionaux	162 626
Programmes multinationaux	160 000
Total	456 826

b) D'approuver, pour l'exercice biennal 2008-2009, un montant total de 456 826 000 dollars à financer au moyen des autres ressources. Si nécessaire, des fonds dépassant les montants indiqués pour chaque domaine d'activité et région pourront être reçus à condition que le montant total des fonds reçus ne dépasse pas les limites approuvées.

*Première session ordinaire
1^{er} février 2008*

Session annuelle

2008/8

Projets de descriptif de programme de pays

(documents E/ICEF/2008/P/L.4 – E/ICEF/2008/12/Corr.1)

Le Conseil d'administration

Approuve le budget indicatif global des programmes de coopération des pays suivants :

Région/pays	Période	Ressources ordinaires	Autres ressources	Document E/ICEF/2008/...
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale				
Bénin	2009-2013	23 107 500	36 900 000	P/L.4 et Corr.1
République du Congo	2009-2013	5 634 000	25 000 000	P/L.5
Niger	2009-2013	84 672 000	80 000 000	P/L.6
Nigéria	2009-2012	152 960 400	302 690 000	P/L.7 et Corr.1
Amériques et Caraïbes				
Équateur	2009	690 300	5 000 000	P/L.8
Guatemala	2009	801 900	4 619 500	P/L.9 et Corr.1
Asie du Sud				
Afghanistan	2009	30 168 900	60 884 000	P/L.10 et Corr.1
Pakistan	2009-2010	28 683 000	86 700 000	P/L.11
Moyen-Orient et Afrique du Nord				
Soudan	2009-2012	30 427 000	240 000 000	P/L.12 et Corr.1

Session annuelle
5 juin 2008

2008/9

Recommandation relative au relèvement du plafond des autres ressources affectées à des programmes de pays approuvés

Le Conseil d'administration

Approuve une augmentation totale de 251 230 000 dollars du plafond des autres ressources affectées aux programmes approuvés des 27 pays répertoriés dans le tableau ci-dessous (document E/ICEF/2008/P/L.13) pour la durée des programmes restant à courir, sous réserve que des contributions au titre des autres ressources soient disponibles.

Relèvement du plafond des autres ressources affectées à des programmes de pays approuvés pour 2008

(En dollars des États-Unis)

Région/pays	Document E/ICEF/	Durée du programme	Plafond approuvé pour les autres ressources (A)	Ou montants reçus à ce jour	Montant supplémentaire proposé (B)	Montant total du plafond des autres ressources (A + B)
Afrique de l'Est et Afrique australe						
Botswana	2007/P/L.40	2008-2009	4 000 000	3 188 870	2 000 000	6 000 000
Burundi	2007/P/L.4	2008-2008	7 930 000	8 975 500	6 570 000	14 500 000
Namibie	2005/P/L.1 et Corr.1	2006-2010	21 665 000	7 241 000	6 000 000	27 665 000
Somalie	2007/P/L.39	2008-2009	48 000 000	29 035 760	12 000 000	60 000 000
Swaziland	2005/P/L.30 et Corr.1	2006-2010	21 250 000	17 908 730	15 000 000	36 250 000

<i>Région/pays</i>	<i>Document E/ICEF/</i>	<i>Durée du programme</i>	<i>Plafond approuvé pour les autres ressources (A)</i>	<i>Ou montants reçus à ce jour</i>	<i>Montant supplémentaire proposé (B)</i>	<i>Montant total du plafond des autres ressources (A + B)</i>
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale						
Burkina Faso	2005/P/L.3	2006-2010	40 500 000	17 915 240	20 000 000	60 500 000
Côte d'Ivoire	2007/P/L.10	2008	15 000 000	17 260 500	14 000 000	29 000 000
Gabon	2006/P/L.8	2007-2011	4 160 000	1 826 750	5 050 000	9 210 000
Mauritanie	2002/P/L.7	2003-2008	18 000 000	15 145 450	3 000 000	21 000 000
Nigéria	2007/P/L.12	2008-2008	49 000 000	53 385 430	17 500 000	66 500 000
Amériques et Caraïbes						
Haïti	2007/P/L.50	2008	12 200 000	10 077 000	4 950 000	17 150 000
Honduras	2006/P/L.47	2007-2011	9 745 000	4 949 660	14 000 000	23 745 000
Venezuela (République bolivarienne du)	2007/P/L.48	2008	1 890 000	2 411 320	1 900 000	3 790 000
Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants						
Albanie	2005/P/L.13	2006-2010	12 000 000	10 181 580	4 500 000	16 500 000
Arménie	2004/P/L.10	2005-2009	5 069 000	4 190 385	1 000 000	6 069 000
Bosnie-Herzégovine	2004/P/L.12/Rev.1	2005-2008	13 000 000	10 312 170	2 000 000	15 000 000
Géorgie	2005/P/L.16	2006-2010	6 000 000	5 788 774	4 000 000	10 000 000
Monténégro	2006/P/L.60	2007-2009	2 000 000	1 176 400	1 000 000	3 000 000
Roumanie	2004/P/L.15	2005-2009	11 615 000	8 634 700	3 385 000	15 000 000
Turquie	2005/P/L.18	2006-2010	25 000 000	15 891 170	15 000 000	40 000 000
Asie de l'Est et Pacifique						
Cambodge	2005/P/L.7	2006-2010	68 970 000	60 406 340	4 940 000	73 910 000
Chine	2005 P/L.8	2006-2010	40 000 000	31 294 590	42 000 000	82 000 000
Myanmar	2005/P/L.9	2006-2010	65 000 000	58 162 500	28 000 000	93 000 000
Timor-Leste	2007/P/L.18	2008	10 000 000	9 856 650	11 000 000	21 000 000
Asie du Sud						
Maldives	2007/P/L.21	2008-2010	3 000 000	785 853	1 784 000	4 784 000
Moyen-Orient et Afrique du Nord						
Iran (République islamique d')	2004/P/L.21	2005-2009	9 000 000	9 158 000	4 780 000	13 780 000
Maroc	2006/P/L.21	2007-2011	11 000 000	9 415 623	5 871 000	16 871 000
Relèvements (montant total)					251 230 000	

*Session annuelle
5 juin 2008*

2008/10

Évaluation de la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes à l'UNICEF : mesures de suivi prévues

Le Conseil d'administration

1. *Réaffirme* que l'égalité des sexes constitue l'une des stratégies intersectorielles du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF;
2. *Estime* qu'il importe d'évaluer périodiquement la mise en œuvre des politiques relatives à l'égalité des sexes, qui est l'une des stratégies intersectorielles du plan stratégique à moyen terme, en vue d'améliorer les résultats obtenus dans ce domaine;
3. *Se déclare préoccupé* par les lacunes mentionnées dans le rapport d'évaluation;
4. *Prie* l'UNICEF de lui présenter, à sa première session ordinaire de 2009, la réponse de l'administration à toutes les recommandations issues de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes à l'UNICEF, notamment les mesures prévues et leur calendrier de mise en œuvre;
5. *Prie également* l'UNICEF de veiller à l'application en temps voulu des recommandations issues de l'évaluation et d'en assurer le suivi, conformément à la réponse apportée par l'administration, et d'élaborer un cadre de suivi et de contrôle permettant de mesurer les progrès accomplis en la matière;
6. *Prie en outre* l'UNICEF de suivre et de contrôler l'affectation de ressources et leur utilisation aux fins de l'égalité des sexes, dans le cadre de sa méthode de gestion axée sur les résultats;
7. *Demande* que les progrès réalisés dans le domaine de l'égalité des sexes, en particulier en termes de résultats et d'incidences, soient présentés en tant qu'élément à part entière du rapport annuel de la Directrice générale.

*Session annuelle
5 juin 2008*

2008/11

Rapport annuel de la Directrice générale

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du « Rapport annuel de la Directrice générale : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du Plan stratégique à moyen terme » (E/ICEF/2008/10);
2. *Se félicite* des progrès réalisés par l'UNICEF qui a renforcé son orientation stratégique et ses partenariats pour appuyer l'action menée aux niveaux national et international en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs convenus sur les plans national et international en faveur du bien-être des enfants;
3. *Constate* que beaucoup de pays ont encore d'énormes difficultés dans les cinq domaines d'intervention du plan stratégique à moyen terme et engage à cet égard l'UNICEF à continuer à intensifier le soutien qu'il leur apporte, en particulier pour ce qui est du renforcement des capacités nationales, dans le but de venir à bout des problèmes qui subsistent;

4. *Se félicite* de trouver dans le rapport annuel une vue d'ensemble des résultats des activités menées par l'UNICEF et ses partenaires dans les cinq domaines d'intervention du plan stratégique à moyen terme et prend note du compendium de données détaillées et actualisées sur les grandes tendances et principaux indicateurs qui l'accompagne; et demande que ce rapport soit joint aux rapports annuels ultérieurs de la Directrice exécutive;

5. *Souligne* que le rapport annuel tient une place essentielle dans le dispositif de présentation de comptes rendus de l'application du plan stratégique à moyen terme au Conseil d'administration, et attend avec intérêt le rapport qui doit être présenté à la deuxième session ordinaire de 2008 sur l'examen à mi-parcours;

6. *Demande* à l'UNICEF, lorsqu'il établit le rapport annuel, de s'attacher tout particulièrement à fournir des informations et des analyses sur les principales difficultés rencontrées dans chacun des domaines d'intervention, le but étant d'aider les pays à progresser plus vite dans la réalisation des principaux objectifs en faveur des enfants, en particulier les pays qui rencontrent le plus de difficultés en la matière;

7. *Engage* l'UNICEF à continuer à améliorer ses prestations au regard de tous les indicateurs de la qualité de la gestion, et lui demande instamment d'accroître le pourcentage des recrutements à des postes inscrits au budget ordinaire et à des postes au titre des financements d'urgence assurés dans les 90 jours;

8. *Se félicite* des 10 initiatives entreprises par l'UNICEF pour améliorer son efficacité et lui demande de présenter, à la première session ordinaire de 2009, un document décrivant les incidences de ces 10 initiatives sur la qualité de ses prestations.

*Session annuelle
5 juin 2008*

2008/12

Stratégie de l'UNICEF pour la protection de l'enfance à l'appui du plan stratégique à moyen terme

Le Conseil d'administration,

1. *Réaffirme* que le plan stratégique à moyen terme constitue le cadre d'orientation pour tous les domaines de programmation de l'UNICEF;

2. *Approuve* la « Stratégie de l'UNICEF pour la protection de l'enfance » (E/ICEF/2008/5/Rev.1) en tant que document de stratégie de l'UNICEF pour ses programmes et initiatives dans ce domaine, élaboré en vue de l'application du plan stratégique à moyen terme;

3. *Demande* à la Directrice générale de faire en sorte que l'UNICEF redouble d'efforts pour développer encore les capacités nationales afin d'améliorer les résultats en matière de protection de l'enfance, comme décrit dans cette stratégie d'appui au plan stratégique à moyen terme.

*Session annuelle
5 juin 2008*

Deuxième session ordinaire

2008/13

Projet de programme de travail pour les sessions de 2009 du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration

Décide d'adopter le programme de travail pour ses sessions de 2009, sous réserve des révisions appropriées en cours d'année.

*Deuxième session ordinaire
18 septembre 2008*

2008/14

Examen à mi-parcours de l'exécution du plan stratégique à moyen terme 2006-2009

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport sur l'examen à mi-parcours de l'exécution du plan stratégique à moyen terme (2006-2009) (E/ICEF/2008/18), du document connexe relatif aux annexes révisées audit plan (E/ICEF/2008/19) et de la note d'information sur la prorogation du plan jusqu'à la fin de 2011 (E/ICEF/2008/25) et apprécie les abondantes consultations, l'analyse des résultats et le travail d'évaluation sur lesquels cet examen s'est appuyé;

2. *Approuve* les conclusions générales de l'examen, y compris les ajustements envisagés pour la période restant à couvrir du plan en cours et les conséquences à prendre en compte lors de l'établissement du prochain;

3. *Saisit bien* les avantages que présente la prorogation du plan en cours pour :

a) Synchroniser le cycle de planification stratégique de l'UNICEF avec ceux du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, permettant ainsi l'application du paragraphe 97 de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale;

b) Permettre au secrétariat d'entretenir l'idée que le temps presse en ce qui concerne la coopération et les partenariats visant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, la Déclaration du Millénaire et les autres objectifs adoptés à l'échelon international, plutôt que d'avoir à se lancer, immédiatement après l'examen à mi-parcours du plan de 2008, dans une nouvelle et lourde opération de planification pour l'établissement du plan suivant;

c) Veiller à ce que le cycle de planification stratégique suivant de l'UNICEF, qui couvrira la période de 2012 à 2015, coïncide avec l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

4. *Se félicite* que l'UNICEF soit déterminé à améliorer continuellement le cadre de suivi intégré du plan et *invite* à mettre au point, pour évaluer aussi bien les domaines prioritaires que les stratégies intersectorielles, des indicateurs quantifiables, réalistes, axés sur les résultats, assortis d'échéances et fondés sur des données vérifiables, et à les intégrer au cadre de suivi;

5. *Décide* de proroger le plan en cours de deux ans, jusqu'à la fin de 2011;

6. *Demande* à l'UNICEF de veiller à ce que tout ce qui sera fait sur le terrain du fait de la prorogation du plan et des ajustements y apportés soit coordonné avec les autorités compétentes de chaque pays et conforme aux descriptifs de programmes de pays et aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement adoptés dans ces pays;

7. *Demande* à la Directrice générale de faire figurer dans le rapport annuel de la session de 2010 une évaluation des derniers résultats du plan stratégique, et *attend avec intérêt* de tenir à sa première session ordinaire de 2011 un débat sur l'examen de fin de cycle du plan prorogé.

*Deuxième session ordinaire
18 septembre 2008*

2008/15

Rapport sur l'application du « système révisé d'allocation des ressources ordinaires aux programmes » approuvé par le Conseil d'administration en 1997

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* du rapport sur l'application du « système révisé d'allocation des ressources ordinaires aux programmes », publié sous la cote E/ICEF/2008/20, et l'approuve;

2. *Réaffirme* sa volonté de continuer à accorder le degré le plus élevé de priorité aux besoins des enfants des pays à faible revenu, notamment les pays les moins avancés et les pays d'Afrique au sud du Sahara, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale;

3. *Rappelle* sa décision 1997/18 et *décide* de maintenir le système d'allocation des ressources ordinaires aux programmes de coopération qu'il a approuvé dans cette décision, en lui apportant les modifications ci-après :

a) Des ressources ordinaires continueront d'être allouées aux pays bénéficiaires de programmes de coopération, à l'exception de ceux bénéficiant de programmes multinationaux, tant qu'ils n'auront pas accédé au statut de pays à revenu élevé (conformément aux données et aux définitions actuelles de la Banque mondiale) et qu'ils ne conserveront pas ce statut pendant deux années consécutives après y avoir accédé;

b) L'UNICEF fera passer de 600 000 dollars – montant fixé par sa décision 1997/18 – à 750 000 dollars le montant annuel minimum alloué, au titre de la coopération dans le cadre des programmes, aux pays appartenant à la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (conformément aux données et aux définitions actuelles de la Banque mondiale), à l'exception des pays bénéficiant de programmes multinationaux;

4. *Demande* qu'un calcul succinct des niveaux de ressources ordinaires prévus lui soit communiqué à partir de 2009;

5. *Rappelle* le rôle normatif qui est celui de l'UNICEF dans la promotion et la programmation des droits et du bien-être de l'enfant et *souligne* que la présente révision des critères d'allocation des ressources ordinaires vise notamment à faciliter, compte tenu du document publié sous la cote E/ICEF/2008/20, un dialogue

plus stratégique avec les pays de programme sur la nature de l'engagement de l'UNICEF auprès de ces pays afin de renforcer les cadres de coopération qui sous-tendent les descriptifs de programme de pays soumis à l'approbation du Conseil d'administration;

6. *Demande* que l'on continue de suivre et analyser les progrès et l'évolution de la mise en œuvre du système d'allocation des ressources ordinaires et leurs conséquences pour la coopération de l'UNICEF avec les pays de programme, et attend avec intérêt le rapport sur cette mise en œuvre qui lui sera soumis à sa seconde session ordinaire de 2012.

*Deuxième session ordinaire
18 septembre 2008*

2008/16

Projets de descriptif de programme de pays

Le Conseil d'administration

Approuve le budget indicatif global des programmes de coopération des pays suivants :

<i>Région/pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2008/...</i>
Afrique de l'Est et Afrique australe				
Angola	2009-2013	34 500 500	122 000 000	P/L.18
Burundi	2009	7 807 500	12 532 000	P/L.19
Kenya	2009-2013	41 269 500	163 750 000	P/L.20 et Corr.1
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale				
Côte d'Ivoire	2009-2013	31 140 000	110 000 000	P/L.21
Mauritanie	2009-2010	3 247 200	14 500 000	P/L.22
Amériques et Caraïbes				
Haïti	2009-2011	8 164 800	51 450 000	P/L.23
Venezuela (République bolivarienne du)	2009-2013	2 700 000	8 190 000	P/L.24 et Corr.1
CEE et CEI				
Bosnie-Herzégovine	2009	600 000	3 500 000	P/L.25
Asie de l'Est et Pacifique				
Timor-Leste	2009-2013	5 063 000	55 000 000	P/L.26
Moyen-Orient et Afrique du Nord				
Liban	2009	600 000	2 000 000	P/L.27 et Corr.1

*Deuxième session ordinaire
18 septembre 2008*

2008/17

Projets de descriptif de programme de pays de l'UNICEF

Le Conseil d'administration,

1. *Ayant examiné* les projets de descriptif de programme de pays qui lui ont été présentés à sa deuxième session ordinaire de 2008;
2. *Constate* que des systèmes sont en place au sein de l'UNICEF pour recueillir des données relatives aux programmes, notamment des données concernant les activités menées, les dépenses engagées et les résultats obtenus;
3. *Prie* la Directrice générale de faire en sorte que les données concernant les résultats et l'exécution des programmes recueillies pendant la durée des programmes concernés soient affichées sur le site Web de l'UNICEF à la fin du cycle de programmation;
4. *Rappelant* ses décisions de 2002/4 et 2006/19 sur l'examen du processus d'approbation des programmes de pays, *engage* l'UNICEF à redoubler d'efforts pour lui présenter les descriptifs de programme de pays pour examen à sa session annuelle et *prie* l'UNICEF de lui soumettre à sa session annuelle un exposé concis des raisons pour lesquelles la présentation des descriptifs de programme de pays a été reportée à la deuxième session ordinaire.

*Deuxième session ordinaire
18 septembre 2008*

2008/18

Recommandation concernant l'approbation de l'allocation de fonds additionnels, au titre des ressources ordinaires, à des programmes de pays approuvés

Le Conseil d'administration

Approuve l'allocation d'un montant total de 98 064 270 dollars au titre des ressources ordinaires aux fins du financement, en 2009, de 24 programmes de pays (qui figurent dans le tableau du document E/ICEF/2008/P/L.28) pour lesquels les dépenses qu'il est prévu de financer au moyen des ressources ordinaires sont supérieures, compte tenu du système modifié d'allocation et du montant global estimatif des ressources ordinaires disponibles, aux montants initialement approuvés par le Conseil.

Ressources ordinaires additionnelles pour 2009

(En dollars des États-Unis)

<i>Région ou pays</i>	<i>Document E/ICEF/...</i>	<i>Durée approuvée du programme</i>	<i>Dépenses prévues pour 2009</i>	<i>Solde des ressources ordinaires de 2009</i>	<i>Ressources ordinaires additionnelles à approuver</i>
			(A)	(B)	(A - B)
Afrique centrale et de l'Ouest					
Burkina Faso	2005/P/L.3/Rev.1	2006-2010	13 022 000	3 247 291	9 774 710
Ghana	2005/P/L.4/Rev.1	2006-2010	7 176 000	1 885 095	5 290 906
Guinée	2005/P/L.9/Rev.1	2007-2011	6 426 000	5 359 000	1 067 000
Tchad	2005/P/L.32/Rev.1	2006-2010	9 587 000	0	9 587 000
Total partiel					25 719 616
Afrique australe et de l'Est					
Éthiopie	2006/P/L.2/Rev.1	2007-2011	40 053	39 644 000	409 000
Mozambique	2006/P/L.4/Rev.1	2007-2009	13 341 000	0	13 341 000
Ouganda	2005/P/L.2/Rev.1	2006-2010	18 965 000	0	18 965 000
République-Unie de Tanzanie	2006/P/L.37/Rev.1	2007-2010	18 267 000	13 693 000	4 574 000
Zambie	2006/P/L.38/Rev.1	2007-2010	8 204 000	4 250 000	3 954 000
Total partiel					7 999
Asie de l'Est et Pacifique					
Cambodge	2005/P/L.7/Rev.1	2006-2010	6 506 000	5 373 000	1 133 000
Myanmar	2005/P/L.9/Rev.1	2006-2010	14 795 000	3 541 754	11 253 246
Philippines	2004/P/L.9/Rev.1	2005-2009	2 775 000	1 099 000	1 676 000
République populaire démocratique de Corée	2006/P/L.56/Rev.1	2007-2009	1 692 000	511 073	1 180 927
Total partiel					15 243 173
Europe centrale et de l'Est et Communauté d'États indépendants					
Arménie	2004/P/L.10/Rev.1	2005-2009	644 000	538 000	106 000
Azerbaïdjan	2004/P/L.11/Rev.1	2005-2009	995 000	473 000	522 000
Bulgarie	2004/P/L.15/Rev.1	2006-2009	600 000	571 000	29 000
Kazakhstan	2004/P/L.13/Rev.1	2005-2009	934 000	797 000	137 000
Ouzbékistan	2004/P/L.20/Rev.1	2005-2009	2 990 000	0	2 990 000
Roumanie	2004/P/L.15/Rev.1	2005-2009	623 000	611 000	12 000
Tadjikistan	2004/P/L.17/Rev.1	2005-2009	2 107 000	111 000	1 996 000
Turkménistan	2004/P/L.19/Rev.1	2005-2009	887 000	764 318	122 683
Total partiel					5 914 683

<i>Région ou pays</i>	<i>Document E/ICEF/...</i>	<i>Durée approuvée du programme</i>	<i>Dépenses prévues pour 2009</i> (A)	<i>Solde des ressources ordinaires de 2009</i> (B)	<i>Ressources ordinaires additionnelles à approuver</i> (A - B)
Amériques et Caraïbes					
Uruguay ¹	2004//P/L.6/Rev.1	2005-2009	500 000	0	500 000
Total partiel					500 000
Moyen-Orient et Afrique du Nord					
Iran (République islamique d')	2004/P/L.21/Rev.1	2005-2009	1 557 000	1 406 986	150 014
Total partiel					150 014
Asie du Sud					
Bangladesh	2005/P/L.12/Rev.1	2006-2010	20 824 000	11 530 216	9 293 784
Total partiel					9 293 784
Total général					98 064 270

¹ Dans le cadre du projet pour les pays de MERCOSUR (Argentine, Chili et Uruguay).

*Deuxième session ordinaire
18 septembre 2008*

2008/19

Centre de recherche Innocenti : rapport intérimaire sur le programme de travail pour 2006-2008 et proposition d'une prolongation d'un an

Le Conseil d'administration,

Rappelant sa décision 2005/14, dans laquelle il a autorisé que le programme du Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF soit prorogé pendant trois ans (2006-2008),

Rappelant aussi sa décision 2008/2, dans laquelle il a approuvé le budget d'appui biennal de l'UNICEF pour 2008-2009 et renforcé l'appui offert aux activités de recherche du Fonds,

Ayant examiné le rapport intérimaire du Centre de recherche Innocenti et l'orientation que ses activités devraient prendre en 2009 (voir E/ICEF/2008/23),

1. *Réaffirme* que le Centre de recherche Innocenti accomplit une part essentielle des activités de recherche du Fonds et *se félicite* du cadre prévu pour les travaux devant être menés en 2009 (voir E/ICEF/2008/23);

2. *Autorise* la prorogation du programme du Centre jusqu'à la fin de l'année 2009, afin que son application coïncide avec la planification stratégique de l'UNICEF, le programme de travail du Bureau de la recherche pour 2010-2011, qui comprendra les activités du Centre, et le budget d'appui biennal de l'UNICEF pour 2010-2011;

3. *Autorise* aussi le relèvement de 7 millions de dollars du plafond des autres ressources, ce qui le portera à 24 millions de dollars pour la période 2006-2009;

4. *Invite* tous les donateurs à verser des contributions pour permettre au Centre de faire face à toutes les dépenses qu'il devra engager pour exécuter son programme en 2009;

5. *Prie* la Directrice générale de l'UNICEF de fournir au Conseil d'administration, pendant les consultations officieuses du premier semestre de 2009, des informations sur l'orientation future des activités de recherche du Fonds, leurs domaines prioritaires et les dispositions concernant leur organisation, afin qu'il en soit tenu compte dans l'établissement du budget d'appui biennal pour 2010-2011.

*Deuxième session ordinaire
18 septembre 2008*

2008/20

Plan stratégique à moyen terme : estimation financière pour la période 2008-2011

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des prévisions financières (E/ICEF/2008/AB/L.5) en tant que cadre souple pour l'appui aux programmes de l'UNICEF;

2. *Approuve* le cadre de prévisions financières portant sur la période 2008-2011 et l'établissement d'un budget d'un montant maximal de 915 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes à financer au moyen des ressources ordinaires, qui doit lui être soumis en 2009, sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que les présentes révisions financières demeurent valables;

3. *Approuve* le virement annuel de 30 millions de dollars sur la réserve constituée aux fins de l'assurance maladie après la cessation de service pour la période 2010-2011.

*Deuxième session ordinaire
18 septembre 2008*

2008/21

Application, aux fins de la protection du personnel et des locaux de l'UNICEF, des mesures de sécurité supplémentaires prescrites par l'ONU

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des besoins de financement supplémentaires du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, compte tenu des dépenses de sécurité présentées dans le présent document et dans son annexe, soit 21,4 millions de dollars;

2. *Approuve* l'inscription au budget d'un crédit additionnel d'un montant net de 21,4 millions de dollars, à financer au moyen des ressources ordinaires et destiné à financer les mesures de sécurité prescrites par l'Organisation des Nations Unies;

3. *Autorise* la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, à titre exceptionnel, à utiliser jusqu'à 20 % (4,3 millions de dollars) en sus des 21,4 millions de dollars prévus au titre des ressources ordinaires nettes pour financer les mesures de sécurité prescrites par l'Organisation des Nations Unies. Ces fonds seront affectés exclusivement au financement de nouvelles activités de sécurité

prescrites par le Département de la sûreté et de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies et la Directrice générale rendra compte de leur utilisation au Conseil d'administration dans son rapport annuel sur les progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme.

*Deuxième session ordinaire
18 septembre 2008*

2008/22

Rapport sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations à l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* que la fonction d'évaluation a pour objet d'évaluer l'efficacité et l'efficience des programmes du Fonds, ainsi que leurs résultats;
2. *Prend note* du rapport sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations à l'UNICEF (E/ICEF/2008/21);
3. *Souligne* l'importance dans le système des Nations Unies de l'indépendance et de l'impartialité de la fonction d'évaluation;
4. *Prend note* des mesures que l'UNICEF a prises ou prévoit de prendre pour renforcer l'évaluation à tous les niveaux de l'organisation;
5. *Note* avec préoccupation qu'une constatation importante qui revient plusieurs fois dans le rapport d'audit interne est que le Fonds ne sait pas bien hiérarchiser les activités d'évaluation et de recherche sur le terrain et, à cet égard, le *prie* de lui rendre compte, lorsqu'il examinera la « politique d'évaluation » du Fonds à sa deuxième session ordinaire de 2009, des mesures qu'il aura prises en réponse à cette constatation, ainsi que des autres mesures destinées à améliorer encore la fonction d'évaluation;
6. *Rappelant* sa décision 2008/4, *prie instamment* le Bureau de l'évaluation du Fonds de lui soumettre pour information, à sa deuxième session ordinaire de 2009, un plan de travail biennal tenant compte qu'il faut qu'il y ait un parallèle clair entre le programme de travail du Bureau et les cadres stratégiques du Fonds;
7. *Demande* à nouveau à la Directrice générale, comme elle l'avait fait dans sa décision, de veiller à ce que la Direction du Fonds établisse et soit prête à fournir des réponses concernant tous les rapports d'évaluation;
8. *Souligne* que les pays de programme devraient davantage prendre en main l'évaluation de toutes les formes d'assistance, *souligne également* qu'il importe d'accroître la participation des partenaires nationaux et de renforcer les capacités nationales d'évaluation et de suivi des programmes de pays du Fonds, et *engage* le Fonds à utiliser les systèmes nationaux d'évaluation, lorsqu'ils existent, pour continuer de faire intervenir des mécanismes de renforcement des capacités dans la conception et la mise en œuvre des programmes, de sorte que les évaluations soient adaptées à la demande du pays;
9. *Note* que le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation a adopté en 2005 les normes et règles d'évaluation à l'intention du système des Nations Unies, ce qui

a contribué au renforcement de l'évaluation en tant que fonction au sein du système des Nations Unies.

*Deuxième session ordinaire
18 septembre 2008*

2008/23

Vérification interne des comptes à l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de l'UNICEF sur les activités de vérification interne des comptes en 2007 (E/ICEF/2008/AB/L.7);

2. *Félicite* l'UNICEF pour le résultat de l'évaluation indépendante de l'assurance qualité, qui a confirmé que le Bureau de la vérification interne des comptes de l'UNICEF se conformait aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne;

3. *Se félicite* du perfectionnement de la méthode de planification des audits axés sur les risques suivie par l'UNICEF dans les rapports d'audit interne, *note avec satisfaction* que l'UNICEF se propose d'adopter un cadre de gestion des risques applicable à l'ensemble du Fonds et *prie* l'UNICEF de rendre compte de son élaboration dans le rapport annuel d'audit interne de 2009;

4. *Se félicite également* des efforts entrepris pour harmoniser et normaliser la notation des rapports d'audit et de gestion avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme alimentaire mondial et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, conformément à la décision de 2006/18 du Conseil d'administration;

5. *Prie* l'UNICEF de le consulter étroitement pour l'élaboration du cadre de responsabilisation prévu pour la première session ordinaire de 2009, notamment en présentant un projet de rapport avant la session;

6. *Se déclare préoccupé* par la forte proportion d'appréciations insatisfaisantes données aux bureaux extérieurs audités, en particulier dans les domaines de la gestion des programmes, de l'assistance en espèces et de l'assistance en fournitures, qui dénote des faiblesses structurelles, *engage* l'administration de l'UNICEF à remédier immédiatement à ces problèmes en restant étroitement en rapport avec les bureaux de pays concernés et en mettant en œuvre des mesures pour améliorer les résultats de tous les bureaux de pays dans ces domaines, et *prie* l'UNICEF de lui rendre compte, à sa deuxième session ordinaire de 2009, des mesures prises à cet effet et des progrès réalisés, dans le cadre du rapport annuel sur les activités d'audit interne;

7. *Note* que l'UNICEF dispose de mécanismes pour surveiller l'état de l'application des recommandations issues des audits et *félicite* l'UNICEF pour le taux d'application élevé des recommandations issues des audits;

8. *Félicite* l'UNICEF d'avoir récemment pris des mesures pour lutter contre la fraude et *note* que ces mesures ont permis d'accroître le nombre de cas présumés d'inconduite et d'abus de pouvoir signalés par les fonctionnaires, et *prie* l'UNICEF

de lui rendre compte, à sa deuxième session ordinaire de 2009, des conclusions des enquêtes, dans le cadre du rapport annuel sur les activités d'audit interne;

9. *Prie* l'administration de l'UNICEF de lui rendre compte, à sa deuxième session ordinaire de 2009, des progrès réalisés et des enseignements tirés s'agissant de la mise en œuvre des directives harmonisées en matière de virement, notamment en ce qui concerne la mise en place de procédures et de mécanismes de communication de l'information, dans le cadre du rapport annuel sur les activités d'audit interne;

10. *Demande* à l'UNICEF de lui présenter pour examen, en tant que document officiel, la suite que l'administration entend donner au rapport annuel d'audit interne.

*Deuxième session ordinaire
18 septembre 2008*
